

BARÈME DES HONORAIRES (dont TVA 20% incluse)
SARL VICENZI GESTION
BAUX À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE
Soumis à la loi du 06 juillet 1989 (CONFORME A LA LOI ALUR)

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR :

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR :	Zone très tendue	Zone tendue	Hors zones Tendues et très tendues
Organisation de la visite			
Constitution du dossier du locataire	12,10 €/m ² TTC (TVA 20 %)	10,09 €/m ² TTC (TVA 20 %)	8,07 €/m ² TTC (TVA 20 %)
Rédaction du bail			
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3,03 €/m ² TTC	3,03 €/m ² TTC	33,03 €/m ² TTC par partie,03

ETAT DES LIEUX DE SORTIE logement vide (à la charge du propriétaire): 3,03 €/m²

ETAT DES LIEUX DE SORTIE logement meublé (à la charge du propriétaire): 3,03 €/m²

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis par la Loi ALUR

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE :

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE :	Zone très tendue	Zone tendue	Hors zones Tendues et très tendues
Organisation de la visite			
Constitution du dossier du locataire	12,10 €/m ² TTC (TVA 20 %)	10,09 €/m ² TTC (TVA 20 %)	8,07 €/m ² TTC (TVA 20 %)
Rédaction du bail			
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3,03 €/m ² TTC	3,03 €/m ² TTC	33,03 €/m ² TTC par partie,03

**BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (à la charge du preneur
et/ou bailleur selon les termes du bail)**

20 % TTC (TVA 20 %) DU LOYER ANNUEL

**BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES - REDACTION BAIL SEUL (à la charge de
chacune des parties)**

Honoraires de location/rédaction d'actes : 150,00 €TTC (TVA 20%)



**BAREME DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE
(A la charge du Bailleur)**

Taux mensuel pour la gestion locative sur TOUS les encaissements (hors dépôt de garantie)

5,83 % Hors taxes soit 7 % TTC (TVA 20%)

Garantie Loyers Impayés mensuelle sur TOUS les encaissements (hors dépôt de garantie)

1,92 % Hors taxes soit 2,30 % TTC (TVA 20%)